

À la rencontre des vrais sens de « rencontrer »

Vous rencontrez un client, qui lui-même rencontre des difficultés. Voilà des sens bien français du verbe rencontrer. Mais peut-on dire correctement : rencontrer une condition, une obligation ou une norme? Peut-on, par ailleurs, rencontrer une échéance ou un délai?

En français, le verbe rencontrer possède fondamentalement le sens de se trouver en présence de quelqu'un ou de quelque chose (*Petit Robert*). Dans le cas d'une chose, il peut s'agir d'un objet concret ou, au sens figuré, d'un événement ou d'une circonstance. Dans ce dernier emploi, il évoque souvent l'idée de faire face ou de se heurter à une difficulté ou à un obstacle.

Le verbe anglais *to meet* a le même sens de base que le verbe rencontrer. Toutefois, il revêt, de plus, les sens de se conformer à une norme, à une condition, à une exigence, de satisfaire un besoin, de respecter une échéance ou un délai, et de remplir un engagement financier.

Or, au Canada, on se sert fréquemment du verbe rencontrer dans ces sens anglais, et ce, dans la langue courante comme dans la langue juridique. Pourtant, le français dispose de toute une panoplie de termes pour exprimer ces notions. En voici quelques exemples.

- **Respecter** une norme, une condition, une exigence, un engagement, une obligation, un délai, une échéance
- **Répondre** à une norme, à une exigence, à une demande, à un besoin
- **Se conformer** à une obligation, à une règle, à une norme
- **Remplir** une condition, un engagement, une obligation
- **Satisfaire à** une obligation
- **Observer** une règle, une norme
- **Obéir** à une règle, à une norme
- **Obtempérer** à un ordre, à une injonction
- **S'acquitter** de ses obligations, d'un paiement
- **Suivre** une norme

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la rédaction de ce juricourriel.